

## Notes de la séance de la Commission d'établissement de Pierrefleur

Le 30.10.2017 à 20h

Collège de City-Blécherette

- Parents :** Mmes Benitez Santoli, Charollais  
MM.Prahin, Tumminello
- Professionnels :** Mmes Perroud, Turcotte, Vittoz, Subilia
- Organisations :** Mme Radic
- Autorités politiques :** M.Fracheboud
- Excusés/absents :** Mmes Ott, Marquis, Hollender, Hornickel

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 25.09.17
3. Création de l'Association de Pierrefleur
4. Travail en sous-groupe
5. Décisions, suites à donner
6. Admission(s)/ démission(s)/ changement(s) de fonction
7. Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s): 29.01.18 à 20h à Pierrefleur
8. Divers et propositions individuelles:

Rappel du souper de la Commission d'établissement le jeudi 7.12.17 à 19h.

N.B.: signature liste de présence

- 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**  
Accueil des membres et adoption de l'ordre du jour.
- 2. Adoption du PV du 25.09.2017**  
Le PV est approuvé par tous les membres.
- 3. Création de l'Association de Pierrefleur**  
Nous nous constituons en association lors de la présente.  
Il nous manque un trésorier, un président et un secrétaire (à nommer ce soir) :  
  
Sont élus à l'unanimité:  
La Présidente : Myriam Charollais  
La Secrétaire : Xénia Subilia  
La Trésorière : Maria Radic

N.B. : Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



- Discussion: L'idée de créer une association a comme but de pouvoir récolter des fonds.
- Modifications proposées dans les statuts :

Art.7 : Tous les membres individuels sont les membres de la Commission de l'établissement de Pierrefleur.

Art.9 : point a) à supprimer + rajouter un point c).

Art.11 : enlever "fixe la cotisation annuelle..."

Art.15 : supprimer "il n'y a pas de vote par procuration"+"Toutefois le représentant ne peut recevoir plus de deux procurations."

Art. 21 : "nommés pour une année" (et non pour 5 ans).

#### 4. Travail en sous-groupe

- A) Groupe communication (création du site Internet, comment parler de nous, se faire connaître).
- B) Groupe création d'un projet pour la journée portes ouvertes du 22 mars (quelle activité fait-on ? idée de regrouper les différents lieux).

#### 5. Décisions, suites à donner

- Comment communiquer l'avancée du projet.
- La Commission doit penser à sa manière de communiquer aux parents sa participation aux portes ouvertes.
- Pour la prochaine séance, Ghislaine Vittoz se renseigne pour pouvoir transmettre à la Commission les projets de chaque bâtiment pour le 22 mars.

#### 6. Admission(s)/ démission(s)/ changement(s) de fonction

Néant.

#### 7. Date et lieu de la prochaine séance:

- Pour le groupe B) Activité pour le 22 mars, une séance supplémentaire est prévue **le 22 novembre à 19h aux Bergières** (rendez-vous à 19h devant l'entrée de la piscine des Bergières pour tout le groupe).
- le 7.12 à 19h : séance (év. présentation du projet Métamorphose) + souper
- le 29.01.18 à 20h à Pierrefleur.

Autres dates fixées en 2018:

- une date pour une présentation collective des Plaines-du-Loup (par rapport au projet Métamorphose), le parc sera construit au printemps 2018. La Commission s'intéresse à l'aspect scolaire de ce projet et demande à être informée des décisions qui seront prises.

M. Prahin s'occupe de transmettre à qui de droit que la Commission ne sera pas représentée lors de cette réunion. Mme Ott pourra nous tenir au courant de l'avancée des projets et une personne de Pierrefleur (la secrétaire de l'APE) pourrait faire connaître la Commission à cette occasion.

Si quelqu'un est intéressé de participer à la démarche participative organisée par l'Association de quartier des Plaines-du-Loup de façon individuelle pour le parc, rendez-vous le 4 novembre dès 13h53...jusqu'à 17h03 (selon l'invitation).

Le groupe Métamorphose se réunit ce soir également et il y aura proposition de dates pour organiser une présentation lors de l'une de nos prochaines séances.

- Rappel du souper de la Commission d'établissement le jeudi 7.12.2017 à 19h (une séance d'une heure en commun, puis le souper ensuite).

#### 8. Divers et propositions individuelles

Nouvelles de M. Fracheboud par rapport à la demande du 25.09 quant à la dangerosité d'un passage piéton au milieu de la rue de la Vallombreuse. M. Fracheboud a exposé ce problème au Conseil communal. Rien n'est prévu pour le moment. Il peut faire un postulat et demander une modification au niveau du passage piéton (décaler le passage piéton, mettre des bornes pour rétrécir cet endroit). M. Fracheboud va écrire le postulat et nous le présentera à la prochaine séance.

Il y a plusieurs endroits "critiques" à Lausanne qui représentent un danger pour les enfants (Pierrefleur, Vallombreuse).



- Petit chœur de Pierrefleur :

Certains parents regrettent que leur enfant ne puisse pas participer au Petit Chœur, car ils vont à l'APEMS. Mme Perroud dit que si l'année prochaine le chœur fonctionne bien, le nombre de périodes et le lieu pourrait être adaptés (actuellement le Petit Chœur a lieu à Bois-Gentil). Pour Pierrefleur, les parents pourraient proposer à l'APEMS de Pierrefleur de créer un petit chœur ou d'assurer le trajet jusqu'à Pierrefleur.

M.Prahin a proposé aux deux responsables de l'APEMS de venir participer à la Commission d'établissement lors de l'une de nos prochaines séances.

La séance est levée à : 22h20

Ghislaine Vittoz  
Membre

Lausanne, le 30.10.2017

Lausanne, février 2018/SEP+S/mtl

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 18 fax 021 315 60 04 cet@lausanne.ch
---